

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 mars 2023

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-trois le **30 mars, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

14 mars 2023

Membres présents :

Date de la réunion :

30 mars 2023

Titulaires : Annick BARRÉ, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Jean-Marc MORETTI, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Suppléants : José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN
Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

Pouvoirs :

François FROMET a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Corinne GARCIA a donné pouvoir à José ABRUNHOSA
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Cécilia NAUCHE a donné pouvoir à Claire GRANGER

N°12.2023

Membres titulaires excusés : Nelly ANTOINE, Marie-Pierre BEAU, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, François FROMET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Cécilia NAUCHE,

Objet de la délibération :

**Finances - Budget Principal -
Affectation du résultat 2022**

Assistait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux

Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme - excusé

Alain GOUTX a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), d'affecter le résultat de fonctionnement et de statuer sur le besoin de financement de la section d'investissement constaté en fin d'exercice comptable.

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le Comptable,

Vu le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022,

Vu les résultats comptables, au titre de l'exercice 2022, rappelés ci-dessous :

Section de fonctionnement

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 2 430 169,45 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 2 626 080,02 €
Résultat d'exercice 2022	: + 195 910,57 €
Résultats antérieurs reportés	: + 479 317,60 €
Résultat de clôture	: + 675 228,17 €

Section d'investissement

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 133 704,77 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 104 240,64 €
Résultat d'exercice 2022	: - 29 464,13 €
Résultats antérieurs reportés	: + 1 514 545,11 €
Résultat de clôture	: + 1 485 080,98 €
Résultat global de clôture 2022	: + 2 160 309,15 €
Solde des restes à réaliser	: - 9 034,44 €

Proposition

1/ S'agissant de l'affectation du résultat de fonctionnement, soit + 675 228,17 €

Il est proposé d'affecter :

- à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 0,00 €, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 675 228,17 €.

2/ S'agissant de l'excédent de financement de la section d'investissement, soit + 1 485 080,98 €

Il est proposé de reporter ce montant au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » pour le montant total de 1 485 080,98 €.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : *05/04/2023*
Exécutoire le : *05/04/2023*

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
le 30 mars 2023

Le Président

Eric MARTELLIERE

